

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARGELLIERS

Séance du jeudi 27 février 2025  
Délibération n° 2025-01

**Nombre de Membres :**

En exercice : 13  
Présents ou représentés : 13

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** jeudi 20 février 2025 (par mail)  
**Date d'affichage de la convocation :** jeudi 20 février 2025

**Présents :** Pierre AMALOU, Claudie BERARD, Bernard TREMOULET, Catherine DUSCHA, Thierry AILLAUD, Alain FOURNIER, Florence LAUSSEL, Yves LEBORGNE, Jean-Michel CLAREY, Vincent BOUBAL

**Pouvoirs :** Séverine RAMON à Pierre AMALOU, Gaëlle ROUX-MENON à Claudie BERARD, Valérie GROS à Vincent BOUBAL

**Secrétaire de séance :** Florence LAUSSEL

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Rapporteur : Mme BERARD Claudie, 2eme adjointe

Vu le Code générale des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (*modification supérieure à 10% ou passage d'un TC à un TNC ou impactant l'affiliation à la CNRACL*) la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial

Compte tenu des nécessités de renforcer le service administratif et le service technique et de modifications à apporter sur la carrière de certains agents et compte tenu d'une mise à jour de la durée des emplois, il convient de créer et de supprimer la durée hebdomadaire des emplois correspondants.

Il est donc proposé à l'Assemblée de :

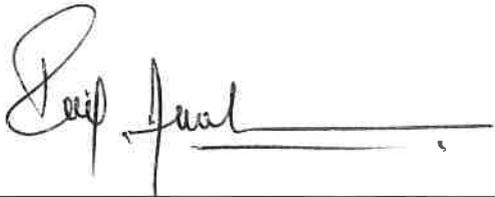
- supprimer l'emploi de vacataire de la filière technique créé par délibération du 28 septembre 2023
- supprimer l'emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activités de la filière technique de 35h par semaine créé par délibération du 8 juillet 2021 et de créer un emploi permanent d'Agent de Maitrise Principal à temps non complet pour une durée de 28 heures par semaine à compter du 1er mars 2025.
- de créer un emploi d'ATSEM pour une durée de 27.5 heures par semaine, à compter du 1er janvier 2024 puis de soumettre à l'avis du CST la suppression d'emploi d'Adjoint technique de 2eme classe à temps non complet pour une durée de 27.5 heures par semaine créée par délibération du 26/11/2020
- de créer un emploi permanent de Rédacteur principal de 2eme classe pour la filière administrative

Le Conseil municipal de la commune d'Argelliers,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE:

- d'**ADOPTER** les propositions du Maire,
- de **MODIFIER** le tableau des emplois à compter du 01/03/2025 et annexé à la présente délibération,
- d'**INSCRIRE** au budget 2025 les crédits correspondants.

Fait à ARGELLIERS, le 27/02/2025

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en préfecture le  
Après affichage le

<p>Le ou la secrétaire de séance, Florence LAUSSEL</p> 	<p>Le Maire, Pierre AMALOU</p> 
--	---

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

## ANNEXE DELIBERATION 2025-01

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE D'ARGELLIERS AU 01/03/2025

<i>Date de délibération portant création ou modification</i>	<i>Grade</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Durée hebdomadaire du poste en heures et minutes</i>	<i>Missions pour information</i>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
14/12/2023	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	28h	Accueil, instruction état-civil, urbanisme et administratif
06/12/2018	Adjoint administratif	C	35h	
	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	35h	Accueil, instruction état-civil, urbanisme et administratif
27/02/2025	Rédacteur principal 2ème classe	B	35h	Secrétaire générale de mairie
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
14/12/2023	Adjoint Technique	C	23h	Périscolaire et entretien des locaux
14/12/2023	Adjoint Technique	C	24h	Périscolaire et entretien des locaux
26/11/2023	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	27h30	Périscolaire et entretien des locaux
	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	35h	Agent technique
27/02/2025	Agent de maîtrise principal	C	28h	Responsable des services techniques
24/11/2016	Agent de maîtrise	C	35h	Agent technique
<b>FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE</b>				
14/12/2023	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	C	27h30	Périscolaire
27/02/2025	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	C	27h30	Périscolaire